

CONFÉRENCE DE PRESSE

Mardi 10 septembre 2019 à 10h30

Maison Internationale des Associations
Salle Albert Jacquard
15 rue des Savoises
1205 Genève

ENFANTS ET JEUNES MIGRANT-E-S NON ACCOMPAGNÉ-E-S À GENÈVE

Les 3 et 4 mai 2019 se sont tenues les Assises enfants et jeunes migrant-e-s non accompagnés, à Genève, à la Maison des Associations. **Aujourd'hui nous remettons au Conseil d'État les Actes des Assises, qui contiennent la Résolution votée par les participants. Nous demandons également au Conseil d'État de nous recevoir pour négocier autour de la Résolution,**

Nous remettons aussi ces documents à la presse, accompagnés des lettres suivantes, publiées cet été par des organisations et par des salariés intervenant sur le terrain des mineurs et jeunes majeurs non accompagnés (MNA) et des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) :

- Lettre ouverte à Mme la Conseillère d'État Anne Emery-Torracinta, signée par *Des mineurs non accompagnés*
- Lettre au Conseil d'État. Demande de rencontre par rapport à nos difficultés à vivre à Genève, signée par le *Collectif des résident-e-s et ex-résident-e-s du foyer de l'Étoile*
- Lettre à M. Antonio Hodgers, Président du Conseil d'État. Situation des mineurs non accompagnés, signée par la *Ligue suisse des droits de l'homme* (Genève).
- Lettre à Mme Jocelyne Haller, présidente de la Commission des affaires sociales du Grand Conseil, signée par *21 collaborateurs du Centre de l'Étoile*

Pour l'heure, ces lettres sont en attente de réponse ou de rencontre.

Contact :
mna@riseup.net

Madame la Conseillère d'État Anne EMERY-TORRACINTA
DIP
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6
Casé postale 3925 1211 Genève 3
Genève, le 11 juillet 2019

Concerne : Urgent - Lettre ouverte à Mme la Conseillère d'État Anne Emery-Torracinta

Madame la Conseillère d'État,

Par la présente, nous souhaitons revenir sur les propos que vous avez tenus lors d'une interview donnée à la Radio Télévision Suisse le 6 mai 2019 :

« Je reconnais que les autorités sont totalement démunies, mais en faite on se trouve face à des jeunes qui nous posent beaucoup de questions parce que ce sont, en général, pour la plupart d'entre eux des jeunes qui cherchent pas du tout à s'intégrer, qui cherchent pas à rester, qui sont là que quelques jours, qui ont beaucoup de mal à respecter des règles et donc au fond très clairement ça met tous les services de l'État en alerte parce que, qu'elle est la bonne réponse à donner sachant que ces jeunes en dés-errance on doit leur donner une réponse. » Emery-Torracinta

Nous sommes ces jeunes dont vous parlez et nous vous adressons cette lettre afin de vous exprimer notre point de vue et nos préoccupations car nos réalités sont loin d'être celles que vous décrivez.

En Suisse, en 1997, la convention relative aux droits de l'enfant est ratifiée. La même année, elle entre en vigueur. L'article 2 de cette convention stipule :

« Les États parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation. »

Chacun des articles de cette convention est précieux et nous vous invitons, Madame la Conseillère d'État, à la relire dans son ensemble.

Nous vous demandons et plus largement, à l'ensemble des pouvoirs publics, son application dans les plus brefs délais.

Les problématiques que nous vous exposons ci-dessous impactent plus ou moins violemment notre quotidien de jeunes mineurs non accompagnés. Il s'agit d'aspects aussi fondamentaux que l'éducation, le logement, la prise en charge en générale et la question de la répression policière.

Formation

Sur votre site internet, nous avons lu qu' « à la rentrée 2018, Genève se dote d'un nouvel instrument dans la lutte contre le décrochage scolaire avec l'entrée en vigueur de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans. Le but est de resserrer les mailles du filet pour ne laisser aucun jeune au bord du chemin. Cette nouvelle obligation est inscrite dans la Constitution votée par le peuple genevois en octobre 2012. »

Pourquoi ne sommes-nous pas concernés par cette nouvelle mesure pourtant inscrite dans la Constitution genevoise ? Madame la Conseillère d'État, nous sommes nombreux à souhaiter intégrer les écoles de ce canton et nous sommes également nombreux à désirer entreprendre une formation professionnelle. Nous ne demandons pas la lune, justed'avoir accès à notre droit fondamental, l'accès à l'éducation, également prévu par l'art. 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Logement

Afin de pouvoir suivre une scolarité en bonne et due forme, il nous faut également pouvoir avoir un lieu de vie sain, sécurisant et épanouissant. Au vu des agissements racistes des hôtels où vous avez décidé de nous loger, nous souhaitons une fin des partenariats avec l'hôtel Aïda, l'hôtel Luserna et de façon générale la fin du logement en hôtel, car les gérants d'hôtel ne sont pas habilités à s'occuper de jeunes dans notre situation.

En effet, nous demandons à être logés dans des conditions dignes, soit dans des foyers à taille humaine et dans des familles d'accueil. Surtout, Madame la Conseillère d'État, nous ne voulons pas être placés dans des familles d'accueil. Surtout, Madame la Conseillère d'État, nous ne voulons pas être placés dans des familles d'accueil.

plus que de jeunes mineur.e.s se retrouvent à dormir dans les rues de Genève.

Prise en charge en général

Pour beaucoup d'entre nous, nous vivons à Genève, soit une des villes les plus riches du monde, sans aucune aide matérielle. Les jours de semaine, à midi, une association nous assure un repas, mais comment sommes-nous censés nous débrouiller pour les autres repas ? Et les week-ends ? Madame la Conseillère d'État, sauf votre respect, pourquoi l'accès aux soins est-il si laborieux pour nous ? Pourquoi ne sommes-nous pas tous au bénéfice d'un abonnement TPG afin de pouvoir nous déplacer dans ce canton que nous habitons ? Pourquoi nos représentant.e.s légaux ne nous contracte pas un abonnement téléphonique (ou nous achète une carte prepaid qu'ils et elles nous rechargent) ? Comment sommes-nous censés faire pour nos habits, nos chaussures ? Ne pourrions-nous pas aller en acheter de temps en temps avec nos curateurs et nos curatrices ? Enfin, comment sommes-nous censés vivre avec l'aide d'urgence (CHF 300 par mois) pour certains et absolument rien pour d'autres ? Nous avons également besoin d'avoir accès à des activités « extrascolaires » comme elles sont appelées ici afin de vivre notre vie comme les adolescent.e.s et les jeunes adultes de ce canton.

Il est important pour nous de vous faire part également de notre désarroi quant au fait que pour nous, le jour de notre majorité, tout le suivi s'interrompt brusquement. Madame la Conseillère d'État, le jour de nos 18 ans, notre situation n'aura pas changée du tout au tout. Cela ne fait aucun sens d'interrompre tout suivi à ce moment. Nos ami.e.s avec un statut légal ici nous ont affirmé que la prise en charge ne devait en réalité pas s'interrompre à 18 ans mais que si elle était souhaitable, elle devait s'étendre jusqu'au 25 ans. L'art. 277 ch. 2 du Code Civil suisse en donne un exemple lorsqu'il stipule que : « Si, à sa majorité, l'enfant n'a pas encore de formation appropriée, les père et mère doivent, dans la mesure où les circonstances permettent de l'exiger d'eux, subvenir à son entretien jusqu'à ce qu'il ait acquis une telle formation, pour autant qu'elle soit achevée dans les délais normaux ». Ce soutien au jeune adulte est généralement continué jusqu'à l'âge de 25 ans pour les personnes avec un statut légal. Nous demandons simplement d'appliquer cela également pour nous.

Répression

Madame la Conseillère d'État, nous sommes régulièrement la cible d'arrestation raciste de la police. De ces contrôles intimidants et violents s'ensuivent souvent des gardes à vue de plusieurs heures avant que nous soyons finalement relâchés. Ces contrôles et ces arrestations quasi quotidiennes sont difficiles pour nous. C'est pourquoi, nous vous demandons de nous octroyer un permis de séjour. Subsidiairement, nous souhaitons avoir une carte attestant de notre identité avec une photo et qui témoigne de notre droit d'être ici, étant donné que nous sommes ici reconnus par les autorités du canton. La police devra évidemment être tenue informée et prendre acte de l'existence de cette carte et de sa validité. Il est également important que nous ne soyons pas soumis à une interdiction de territoire étant donné que nous sommes reconnus par vos services qui doivent nous protéger (SPMI).

Nous souhaitons aussi la fin de l'incarcération pour le simple fait que nous n'avons pas les « bons papiers », soit la fin de la détention pour « séjour illégal ».

Par ces différents points, Madame la Conseillère d'État, nous espérons que vous saurez revenir sur vos propos tenus lors de l'entretien avec la RTS du 6 mai 2019. Au contraire Madame, nous sommes pour beaucoup ici depuis plusieurs mois, voir plusieurs années et nous avons envie de faire partie de cette société. Nous demandons la mise en application de nos droits et d'un réel suivi psychosocial et éducatif permettant de rendre effectif chacun des points énoncés dans cette lettre.

En espérant que la présente retienne toute votre attention, et en l'attente d'une réponse de votre part au plus vite - car la situation est urgente - nous vous adressons, Madame la Conseillère d'État, nos salutations les plus sincères.

Des Mineurs non accompagnés

Collectif des résident.e.s et
ex-résident.e.s du foyer de l'Etoile
p.a. Coordination asile.ge
case postale 171
1211 Genève 8

Conseil d'Etat genevois
Rue de l'Hôtel de Ville 2
1204 Genève

Genève, le 12 juillet 2019

Concerne : demande de rencontre par rapport à nos difficultés à vivre à Genève

Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Nous nous permettons de nous adresser au Conseil d'Etat afin de vous faire part des difficultés auxquelles nous sommes confrontés dans notre vie quotidienne à Genève et les empêchements pour notre intégration.

Nous sommes des jeunes réfugié.e.s vivant dans le canton de Genève, depuis plusieurs années pour certain-e-s d'entre nous. Nos pays d'origine et nos statuts en matière d'asile sont divers. Nous nous sommes rassemblé-e-s à plusieurs reprises pour réfléchir sur notre situation à Genève.

Nous sommes toutes et tous désireux-ses de nous intégrer dans la vie de la Cité, respectueux des lois et des personnes. Nous avons toujours essayé de trouver des solutions individuelles pour faire face aux obstacles rencontrés, parfois avec succès, souvent sans être entendus dans nos besoins et nos souffrances.

Aujourd'hui, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, nous sommes totalement désemparé-e-s et recherchons de l'aide auprès de vous.

Nous n'en pouvons plus et vous demandons une rencontre afin de vous expliquer les problèmes que nous rencontrons. Nous souhaitons en particulier :

- La fermeture du foyer de l'Etoile qui est, selon nous, une véritable prison. Nous n'y sommes pas en sécurité, nous avons peur des Protectas.
- Avoir la possibilité de vivre dans des foyers plus petits et/ou dans des appartements indépendants.
- Avoir la possibilité d'aller à l'école, de suivre une formation, de travailler, même avec une décision négative.

- Pouvoir vivre (ou même survivre) avec 10.- Frs par jour, c'est impossible.
- Recevoir de l'attention et des égards quand nous sommes malades, que nous rencontrons des problèmes.
- Avoir des personnes qui nous aident et nous accompagnent.
- Nous voulons avoir un avenir.

Nous souhaitons vous expliquer les difficultés de notre vie en Suisse et en parler avec vous pour trouver enfin des solutions. Nous ne pouvons pas attendre d'être vieux ou de mourir.

Nous espérons que vous nous proposerez un rendez-vous rapidement. Dans cette attente, nous vous adressons, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, nos respectueuses salutations.

Pour le Collectif des résident.e.s et ex-résident.e.s du foyer de l'Etoile :

Aïda Gebrehiwet



Feizollah Ehsani



Haben Teklemichal



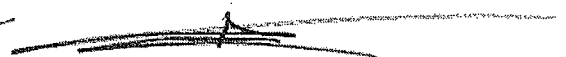
Mebrahtu Kiflemariam



Mohamed Ali



Alimou Sow



Copie à la Coordination asile.ge



Ligue Suisse des Droits de l'Homme - Section de Genève

Rue des Savoises 15 1205 Genève - C.C.P. 12-15783-2

www.lsdh.ch - lsdh.geneve@gmail.com

Monsieur Antonio Hodgers
Président du Conseil d'Etat
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

Genève, le 8 août 2019

Concerne : Situation des mineurs non accompagnés

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,

Le 11 juillet dernier, un collectif de mineurs non accompagnés (MNA) a adressé une lettre ouverte à la Conseillère d'Etat, Madame Anne Emery-Torracinta, avec copie à la Ligue Suisse des Droits de l'Homme – Genève. Dans ce courrier, les membres du collectif ont fait part de leurs vives et légitimes préoccupations relatives aux graves lacunes dans les mesures prises par les autorités genevoises pour garantir leurs droits, notamment tels qu'ils sont définis dans la Convention relative aux droits de l'enfant, droits qui sont valables pour tout les enfants sans exception (art.2), à laquelle ils se réfèrent explicitement, mais aussi aux droits des mineurs tels qu'ils sont définis dans la Constitution fédérale et la Constitution de la République et canton de Genève.

Les lacunes dénoncées dans les mesures prises par les autorités genevoises concernent particulièrement la formation, raison pour laquelle la Conseillère d'Etat en charge du Département de l'instruction publique est la destinataire de leur courrier, mais aussi les conditions d'hébergement qui leur sont imposées et l'ensemble de la prise en charge qui leur est assurée (les repas, l'accès aux transports publics, aux moyens de communication, les vêtements, l'accès à des loisirs, etc.), qui dépendent largement du SPMi.

Les témoignages des jeunes directement concernés, qui se sont réunis en collectif, sont accablants pour les autorités cantonales et nécessitent des actions urgentes de la part du Conseil d'Etat ainsi qu'une redéfinition des prestations et des protections apportées aux MNA, quel que soit leur statut légal.

La Conseillère d'Etat, Madame Anne Emery-Torracinta, a répondu le 15 juillet dernier que la Délégation du Conseil d'Etat aux migrations (DIP, DCS et DSES) allait traiter leur courrier.

Il convient de souligner que ce collectif mérite d'être reçu et entendu sans délai par une délégation du Conseil d'Etat. Le collectif et ses soutiens tiennent en effet à ce que le Conseil d'Etat reconnaisse le caractère urgent de leurs demandes.

Il conviendrait également que ce collectif soit ensuite associé à une refonte des mesures prévues pour la protection des MNA à Genève, dans le respect de l'esprit de l'Art. 12 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.

Le collectif souligne également les difficultés accrues rencontrées dès leur entrée en majorité, difficultés contraires notamment aux dispositions prévues dans le Code civil suisse, mais aussi aux recommandations générales de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (2016) relatives aux enfants et aux jeunes mineurs non accompagnés dans le domaine de l'asile (dont les principes doivent également s'appliquer aux MNA sans statut légal ou priés de quitter le territoire). Pour mémoire, les prestations et les mesures socio-pédagogiques doivent se prolonger au-delà de la majorité, *« jusqu'au moment où la-le jeune a achevé une première formation et acquis les capacités nécessaires pour mener une vie autonome. Il faut signaler à cet égard la recommandation de la CDAS, selon laquelle les prestations prévues par les politique de l'enfance et de la jeunesse doivent bénéficier aux enfants et aux jeunes jusqu'à 25 ans ¹ »* (nous soulignons).

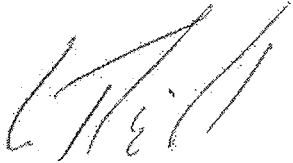
Enfin, le collectif fait part des difficultés rencontrées face à la police et il convient que toutes les mesures de protection à leur égard soient prises également par le Conseiller d'Etat en charge de la Police, Monsieur Mauro Poggia, afin que le personnel de la Police genevoise soit pleinement informé des droits des MNA ainsi que sensibilisé à leur grande vulnérabilité.

La Ligue Suisse des Droits de l'Homme – Genève salue l'initiative du collectif qui a décidé de témoigner et d'agir pour la reconnaissance des droits des MNA et lui apporte son plein soutien. Nous espérons très vivement que le Conseil d'Etat prendra la pleine mesure des responsabilités qui lui incombent pour la protection de tous les MNA et que des représentants du collectif seront reçus sans délai pour que les doléances du collectif puissent être entendues, les

¹ Recommandations de la CDAS pour le développement de la politique de l'enfance et de la jeunesse dans les cantons du 19 mai 2016, ch. 3.2

lacunes actuelles corrigées et qu'une formation soit garantie dès la rentrée scolaire pour chacun-e d'entre elles/eux.

Dans cette attente, nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, à l'assurance de notre considération distinguée.



Pour la LSDH,
Cathy Day, co-présidente
p.o. Léonard Micheli, membre du Comité



Marc Morel,
Membre du Comité

Copies conformes :

Collectif de MNA (mna@riseup.net)
Coordination Asile Genève
Service de Protection des Mineurs
Association Paidos
Terre des Hommes

Genève, le 23 août 2019

Prise de position des collaborateurs du Foyer de l'Étoile

Madame Jocelyne Haller, Présidente de la Commission des affaires sociales du Grand conseil,

Nous nous permettons de nous adresser à vous et à la Commission des affaires sociales car vous êtes venue au Centre de l'Étoile après le drame de ce printemps. Cette prise de position est guidée par l'unique préoccupation quant à la prise en charge adéquate des jeunes mineurs et des jeunes adultes dont nous avons le mandat. Il s'agit de rappeler nos précédentes tentatives de faire remonter nos inquiétudes (ci-joint annexe avec nos documents) ainsi que les difficultés et les impasses auxquelles nous nous heurtons dans l'accomplissement de notre devoir professionnel depuis plusieurs années. Egalement de s'interroger sur la publication et surtout l'accès au rapport de l'HETS sur les besoins des RMNA et ex-RMNA, tant attendu, que nous n'avons cependant toujours pas reçu.

Nous aimerions exprimer que la politique institutionnelle actuelle, dans une situation de souffrance générale, suite aux événements de ce printemps, ne tient aucunement compte de notre expérience et se tient éloignée des principes sensés inspirer notre institution.¹

Rappelons que nous sommes censés travailler dans une culture qui :

- Permettre à chacun de s'engager.
- Donner les moyens d'être un collaborateur
- Valoriser l'intelligence collective
- Se préoccuper concrètement du bien-être au travail
- Développer un environnement de travail stimulant

Nous distinguons quatre étapes significatives ayant marqué le défaut de prise en compte du vécu de l'équipe depuis l'ouverture de l'Étoile :

1) Janvier 2016 – 2017 : Gestion de plus de 200 RMNA dans une logique d'hébergement d'urgence et non d'analyse des besoins, en particulier en terme d'accompagnement humain. Cette période a été marquée par un manque cruel de moyens, pour nous elle a été une période d'épuisement et d'insécurité qui a donné lieu à des interpellations envers notre hiérarchie en septembre 2016 et en janvier 2017. En septembre 2017, nous avons soumis un document de réflexion concernant les ex-RMNA, accompagné d'une lettre datant du 18 septembre 2017. Ces lettres ont été soutenues par la commission du personnel.

2) 2018 : Tentative de mettre en place un nouveau projet institutionnel inscrit dans une vision pédagogique basée sur les besoins des jeunes (rencontre avec la directrice de l'AMIG et le SASELP où la problématique des ex-RMNA est posée).

3) Septembre 2018 - début 2019 : Le projet pédagogique ne peut être mis en œuvre par manque de moyens et en raison de l'enlisement de la problématique des jeunes majeurs logés à l'Étoile sans projet d'intégration individuel. Notre mandat à leur égard

¹ Infos de la direction du 01.07.2019 « La Culture de l'Hospice Général »
<http://intranethg/actualites/Pages/Infos-de-la-direction-5.aspx>

n'est pas clair, cependant nous assumons au mieux notre responsabilité éthique envers eux. Sans réponse à nos questions et par manque de politique institutionnelle claire de la part de la direction de l'Hospice Général concernant les jeunes adultes, un retour vers la logique d'urgence à court terme s'opère avec l'épuisement qui s'en suit. De multiples rencontres ont eues lieu entre la direction et l'équipe ainsi que l'émission d'un projet pour la prise en charge des ex-RMNA en juillet 2018. En novembre 2018, un colloque avec le directeur général de l'Hospice Général ainsi qu'un autre avec la directrice de l'AMIG le 16 janvier 2019 ont eu lieu. Ces contacts directs avec la direction ont créé un climat peu propice à impliquer la commission du personnel car nous avons une voie de discussion privilégiée où la direction temporisait nos inquiétudes et nos questionnements avec différents échéanciers.

4) Fin mars 2019 : le suicide d'un jeune est l'évènement redouté, mais pas incompréhensible qui suit quatre années d'épuisement et d'instabilité. Cet évènement en plus du drame qu'il représente a d'autant plus fragilisé l'équipe par une absence de protection face aux critiques des médias et de la société civile. Suite aux attaques ciblant le personnel de l'étoile, les réponses officielles ont été, entre autres, des travestissements de chiffres concernant l'encadrement. L'absence de soutien officiel de la direction dans le travail au quotidien des éducateurs, son silence face aux insinuations diffamatoires quant à leur responsabilité et leur manque d'engagement ainsi que l'impossibilité de l'équipe de pouvoir faire valoir son droit de réponse dans la presse.

Il n'a pas été tenu compte des causes structurelles évidentes telles que la taille inhumaine du foyer et la vision institutionnelle inadéquate conçue dans une logique restreinte d'hébergement collectif. Tout en sous-estimant gravement les tâches d'un accompagnement éducatif que nécessite l'encadrement d'adolescents ayant subi déchirures et traumatismes, dans un quotidien chargé de surcroît d'incertitudes angoissantes.

Le manque de moyens et de réflexions appropriées de la tâche sont à l'origine de l'échec de la prise en charge des RMNA. L'effacement de ce vécu se solde par un report totalement injuste des problèmes purement systémiques sur la responsabilité individuelle des éducateurs et la responsabilité collective de l'équipe et de la direction du terrain de l'Étoile. C'est ainsi que nous recevons des jugements arbitraires et moralistes sur nos compétences professionnelles. La fréquence et la durée des congés maladie, pour prendre cet exemple, est devenu un indicateur de « déficit de performance » et non le symptôme d'une souffrance au travail liée à un dysfonctionnement institutionnel. Il nous est souvent reproché de ne pas être soudés et ne pas être une équipe collaborante ce qui est totalement erroné au vu de notre résilience grâce à notre solidarité durant toutes ces années difficiles. Nous craignons que cette logique managériale visant les personnes puisse s'accompagner éventuellement de sanctions telles que des contrats non prolongés, ou des déplacements de collaborateurs dans d'autres unités, sans qu'une analyse englobante des dysfonctionnements et des responsabilités ait été envisagée.

Les dernières semaines nous paraissent démontrer que la logique gestionnaire semble se cantonner, comme par le passé, dans une logique d'hébergement collectif qui néglige les tâches socio-éducatives dont l'urgence n'est plus à démontrer. Des notions de base de notre exercice professionnel telles que l'empathie et le lien sont souvent considérées comme un obstacle vers l'autonomie des jeunes. Il n'est pas tenu compte des parcours personnels des jeunes et des sanctions sont exigées comme réponses. Une logique d'uniformisation de l'intervention nous est également imposée.

Nous estimons aujourd'hui avoir traversé des années où le vécu collectif de la situation a été nié et effacé, alors que nous n'avons pas manqué une occasion de donner l'alerte. Par ailleurs, nous relevons également, une gestion instable et délétère de la direction de l'AMIG concernant les cadres de l'Etoile. En 2017, le départ d'une responsable, sans droit de retour à l'Etoile est annoncé, suivi en 2019 du départ de notre actuelle directrice dans des circonstances floues et depuis peu l'absence de notre chef de groupe qui occupe un poste pilote sans définition claire du statut hiérarchique.

Un glissement significatif d'une gestion participative vers un management unilatéral nous est actuellement imposé. En l'absence de notre directrice et de notre chef de groupe, la gestion est confiée au chef de service des prestations sociales individuelles de l'AMIG et à une Task Force composée de cinq personnes choisies par ce dernier. Cette solution qui représente aussi des métiers différents pourrait être intéressante dans la mesure où elle aurait une capacité décisionnelle, consultative et hiérarchiquement reconnue. Cette solution semble fonctionner à court terme mais ne peut en aucun cas remplacer la direction d'un foyer éducatif. Dans l'état actuel, nous pouvons nous interroger de l'utilité de cette Task Force à part de décharger le chef de service des prestations individuelles qui supervise également des transitions d'envergure dans l'intégralité de l'AMIG. De ce fait, nous aimerions exprimer la nécessité que nos futurs cadres soient issus du terrain de l'éducation ou du travail social avec une expertise et une connaissance approfondie du paysage social genevois.

Les colloques d'équipe sont devenus des réunions purement informatives et verticales. Cela a un impact direct sur la prise en charge des jeunes, car l'absence de discussion autour des thématiques socio-éducatives, réduit d'autant plus la qualité de celle-ci. Cette ambiance a créé une rupture de confiance, une division de l'équipe ainsi qu'une démotivation, qui s'ajoutent encore et toujours à l'épuisement déjà existant au détriment du personnel autant que des jeunes.

Tel est notre diagnostic aujourd'hui. Il est motivé par le souhait de faire reconnaître notre expérience, notre engagement et notre investissement, ainsi que le souci de mener à bien une tâche à laquelle nous sommes mandatés.

Les changements décisifs qui nous paraissent nécessaires sont les suivants :

- 1) Nous demandons aujourd'hui le remplacement de la structure de l'Etoile par des foyers plus restreints à taille humaine de trente places maximum. Ceci a déjà été exprimé dans notre lettre à la direction du 20 janvier 2017.
- 2) Les jeunes de 18 à 25 ans doivent également être concernés (en suivant ce que préconise l'Agenda Suisse d'Intégration). La période d'entrée dans la vie professionnelle est une période de vulnérabilité dans laquelle les jeunes doivent pouvoir s'appuyer sur des relations qui ont été tissées autour d'eux dans la phase d'accueil. Cette position a été également communiquée à notre direction dans notre document de positionnement en septembre 2017, dans la lettre à la direction du 18 septembre 2017 et enfin dans le projet 18-25 ans présenté à notre hiérarchie le 20 juillet 2018.
- 3) Nous demandons la reconnaissance du travail des professionnels, ce qui implique concrètement que leurs analyses du vécu des jeunes et leurs savoir-faire soient intégrés aux prises de décision.
- 4) Une telle reconnaissance doit être concrétisée par la mise en place d'un processus de discussions professionnelles portant sur le fonctionnement de notre service sur la base d'un cahier des charges revu et clairement défini.
- 5) Un engagement des cadres issus du terrain socio-éducatif genevois.

- 6) Nous demandons également l'accès au rapport de l'HETS sur les besoins des RMNA et ex-RMNA.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons nos plus cordiales salutations,

21 collaborateurs du Centre de l'Etoile.

Annexes :

- Lettre du 27 Septembre 2016
- Lettre du 20 Janvier 2017
- Axes de réflexion sur la prise en charge des 18-25 ans
- Courriel de Monsieur Girod en réponse à notre lettre du 18 Septembre 2017.
- Projet AMIG 3.0